



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Pages

Discussion générale (suite)

Discours de M. C. D. Molapo (Lesotho)	587
Discours de Mme Söder (Suède)	593
Discours de M. Makkawi (Soudan)	595
Discours de M. Ghobash (Emirats arabes unis)	599

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. C. D. MOLAPO (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous présenter nos sincères félicitations pour votre élection unanime et bien méritée à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vos qualités remarquables de dirigeant et votre grande expérience de la diplomatie sont connues de nous tous. Nous sommes certains que vos efforts inlassables en tant que président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer seront bénéfiques pour nos délibérations. La trente et unième session de l'Assemblée générale est une occasion favorable pour le mouvement non aligné; il est particulièrement agréable pour le Royaume du Lesotho que le Président de cette session ne soit pas seulement un serviteur distingué de l'Organisation des Nations Unies, et de longue date, mais également un représentant éminent d'un pays non aligné et du Commonwealth.

2. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre éminent prédécesseur, le Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn, pour la façon brillante dont il s'est acquitté de ses fonctions de président de la trentième session de l'Assemblée générale.

3. Je suis heureux aussi de souhaiter la bienvenue à la République des Seychelles, que nous avons eu plaisir à parrainer pour son admission dans cette organisation. Les Seychelles sont un pays avec lequel nous entretenons des relations très fraternelles. Nous sommes certains qu'il contribuera à résoudre les problèmes importants que connaissent les Etats de petite dimension, membres de cette organisation.

4. Nous regrettons vivement que les deux Républiques d'Angola et du Viet Nam ne soient pas acceptées à l'Organisation des Nations Unies par suite des objections de certains Etats Membres. Dans l'intérêt de l'universalité de

cette organisation, nous espérons très sincèrement qu'il sera permis à ces républiques de prendre place parmi nous sous peu.

5. Il n'y a pas lieu de s'étonner que l'ordre du jour de cette assemblée contienne tant de questions pressantes et urgentes. C'est une caractéristique de la vie moderne que l'homme atteigne l'espace extra-atmosphérique et crée en même temps sur cette planète des problèmes si profonds que la notion même de progrès acquiert une valeur douteuse. Les éléments mêmes qui entretiennent la vie : l'eau des rivières et des mers, les terres agricoles dans le monde, l'air que nous respirons, tout cela a été souillé par la folie des hommes.

6. La marche de l'humanité vers le XXI^e siècle rivalise avec l'échec singulier de l'homme à résoudre la question de la paix intérieure.

7. Au Moyen-Orient, le peuple de Palestine demeure l'otage d'une situation qui menace la paix internationale. En 1974, cette assemblée a pris une décision de grande importance à l'égard de la Palestine [*résolution 3236 (XXIX)*]. La vingt-neuvième session de l'Assemblée générale a reconnu enfin l'injustice de la situation de réfugié du peuple de Palestine. Dans la résolution 3236 (XXIX), les Nations Unies ont finalement reconnu les droits fondamentaux d'un peuple qui ne connaît pas de patrie et pas de paix depuis plus de 30 ans. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ne saurait prendre la place de la responsabilité des Nations Unies lorsqu'il s'agit de résoudre la question de Palestine.

8. Mon gouvernement accepte comme un principe fondamental le droit d'Israël à l'existence. Par ailleurs, mon gouvernement ne reconnaît le droit à aucune nation au Moyen-Orient d'exister aux dépens d'autres nations. Nous ne saurions accepter l'acquisition de territoires d'autres Etats sous prétexte de sécurité. Mon gouvernement ne saurait accepter davantage des changements dans la topographie économique, sociale ou politique de territoires conquis sous quelque prétexte que ce soit.

9. En Asie, la paix du Sud-Est asiatique est troublée par les séquelles de la question de Corée. En 1973, cette assemblée a accepté un consensus¹ selon lequel la Corée du Nord et celle du Sud devraient poursuivre le dialogue pour résoudre les problèmes en suspens entre elles. De toute évidence, le consensus de 1973 constitue la base la plus solide pour la solution de la question de Corée, et je voudrais dire combien ma délégation est sensible à la compréhension qui

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 30, p. 25.

s'est établie entre les deux parties pour que disparaisse de l'ordre du jour de cette session cette question; nous sommes heureux de voir les deux parties disposées à poursuivre le dialogue.

10. Le déséquilibre économique continue de déjouer les efforts des pays en développement qui veulent améliorer les conditions de vie de leurs peuples. Le nouvel ordre économique international adopté par l'Organisation des Nations Unies en 1974 a fait naître l'espoir au coeur de millions d'hommes dans le monde en développement. Et pourtant, l'incapacité des Nations Unies à traduire cet ordre en une réalité a signifié davantage de pauvreté, d'impuissance et d'amertume pour le tiers monde. Le Président de la Banque mondiale déclarait il n'y a pas longtemps qu'il y a dans le monde un milliard d'êtres humains qui vivent dans la pauvreté. Comme l'a dit M. McNamara :

"Environ 900 millions d'entre eux subsistent avec un revenu inférieur à 75 dollars par an, n'ayant pour tout horizon que la crasse, la faim et le désespoir. Ceux-là vivent dans la pauvreté absolue, si dénués de tout qu'ils échappent à toute définition rationnelle de la dignité humaine. La pauvreté absolue confine ses victimes dans l'analphabétisme, la malnutrition, la maladie, une mortalité infantile élevée et une espérance de vie réduite au point de scléroser chez ces malheureux le potentiel génétique dont chacun hérite à sa naissance²."

11. L'encre n'a pas encore séché sur le nouvel ordre économique international. Les pauvres du monde ne demandent pas l'aumône, ils ne quémandent pas, ils demandent simplement la possibilité de s'aider eux-mêmes. Des millions d'habitants des pays Membres de cette assemblée sont pris dans les griffes de la pauvreté de l'arrière-pays rural du monde. D'autres millions sont soumis à la pauvreté grimaçante des ghettos urbains, des bidonvilles, des taudis en fer blanc et des réserves d'Afrique du Sud, de Rhodésie et de Namibie. Il n'existe aucun pays qui soit à l'abri des problèmes des pauvres dans les campagnes et dans les villes. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour reconnaître que, à moins que nous ne rassemblions toute notre énergie et notre intelligence pour résoudre ce problème, les ghettos du monde auront l'effet des plus destructeurs sur les riches des villes. De même, les pauvres des campagnes du monde traiteront de façon très dure les riches des villes du monde.

12. Ce qui est en jeu, c'est la trame entière d'une société internationale ordonnée. Cette trame est déjà trop effilochée par l'égoïsme des riches lorsqu'il s'agit de transférer le capital et la technologie au monde en développement dans des conditions qui ne soient pas un soufflet à la dignité des peuples du tiers monde.

13. A ce propos, mon gouvernement appuie l'appel lancé par le Président de la Banque mondiale, à savoir que les pays développés concluent rapidement des négociations en mars 1977 et financent à titre provisoire les fonds nécessaires pour éviter l'interruption des secours de l'Association internationale de développement vers les pays moins développés comme le mien.

² Voir *Discours prononcé devant le Conseil des gouverneurs par M. Robert S. McNamara* (Washington, D. C., Banque mondiale, 1975), p. 15.

14. Un ordre international pacifique se voit menacé par les tendances de certains Etats côtiers qui tiennent les pays sans littoral en otages lorsqu'il s'agit d'avoir accès à la mer et aux richesses des océans.

15. Mon gouvernement a joué un rôle actif dans les délibérations de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer parce que nous croyons que cette conférence historique élaborera une loi juste et équitable pour plus des deux tiers de la surface de notre planète et de ses ressources. Nous sommes cependant quelque peu déçus de la lenteur des progrès à la Conférence. Nous espérons vivement que la prochaine session sera féconde et aboutira à une convention universellement acceptée. Etant un pays sans littoral, nous serons reconnaissants si cette convention comporte et précise le droit de libreaccès à la mer et depuis la mer pour les Etats sans littoral. Nous espérons vivement que les Etats côtiers reconnaîtront le droit des Etats sans littoral et des Etats géographiquement désavantagés à participer sur un pied d'égalité avec les Etats côtiers aux ressources des régions qui se trouvent au-delà des mers territoriales de 12 milles marins. Pour ce qui est des ressources au-delà des limites de la juridiction nationale, nous attendons de la Conférence qu'elle élabore un régime économiquement viable, qui produira des avantages tangibles pour l'humanité. Nous voudrions que la Conférence adopte le principe selon lequel le partage des profits de la région se fasse sur la base des besoins, compte tenu particulièrement des pays sans littoral.

16. Il vous faudra aujourd'hui faire preuve de patience car je me propose de parler essentiellement de l'Afrique australe. L'Afrique australe est à l'ordre du jour de cette assemblée depuis bien plus de 25 ans. C'est une région qui peut entraîner des conséquences tragiques pour la communauté internationale.

17. Mon pays n'est pas sur la bordure de l'Afrique australe; il est au coeur même, en plein épiceutre. C'est ainsi que les intérêts de mon gouvernement, de mon peuple, se trouvent directement menacés par la situation en Afrique australe. Je parle de l'Afrique australe, non pas en tant qu'observateur, non pas en tant que témoin, mais en tant que participant direct.

18. L'Afrique australe est une région riche en ressources naturelles. C'est une région qui peut se vanter de posséder tous les minerais utiles à l'homme. C'est une région si richement dotée de ressources agricoles que c'est un véritable crime que des enfants meurent encore de sous-alimentation en Afrique australe. Les ressources humaines d'Afrique australe sont si riches en potentiel que cette région contient la promesse d'un enseignement pour le monde et pour le développement du continent africain.

19. De toutes les régions du monde, aucune n'a la merveilleuse opportunité que possède l'Afrique australe de d'offrir à l'humanité commune de l'homme sans distinction de race, de religion et de sexe. Pourtant, la promesse de l'Afrique australe est aujourd'hui assombrie par les nuages du racisme. L'Afrique australe aujourd'hui n'offre pas au monde l'exemple d'une harmonie raciale. Elle offre bien plutôt le sectarisme racial et la promesse d'un holocauste racial. L'Afrique australe n'offre pas au monde l'humanité commune de l'homme, mais bien son démenti.

20. En Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe, le refus des minorités blanches de reconnaître les droits fondamentaux des majorités africaines s'est vu accorder le nimbe d'un dogme, du racisme institutionnalisé, ou de l'*apartheid*.

21. De tous les maux que l'homme est capable de s'infliger, aucun n'est plus affreux que le racisme. Le génie de la science a placé l'homme au seuil d'une ère qui contient de grandes promesses pour l'humanité; pourtant, l'homme n'est pas encore capable de changer la couleur de sa peau, et il n'est pas nécessairement souhaitable que l'homme acquiert cette aptitude.

22. Tout au long de l'histoire de l'homme, la quête de la liberté a varié dans ses formes tandis que la tyrannie prenait de nouvelles formes et menaçait de nouveaux côtés. Parfois, le tyran était l'église et même aujourd'hui des vies sont le prix de l'intolérance religieuse. Parfois, le tyran était le monarque féodal. Aujourd'hui, le tyran est le sectarisme racial.

23. Il y a 15 ans, des hommes et des femmes à Sharpeville tombaient sous les balles du système raciste.

24. Il y a quelques mois, les enfants de Soweto se trouvaient en présence des mêmes fusils.

25. Le carnage à Soweto, à Langa et dans d'autres villes noires d'Afrique du Sud est le témoignage le plus clair de la brutalité de l'*apartheid*.

26. Les tombes des enfants noirs d'Afrique du Sud qui sont morts sous les balles de la police sud-africaine resteront à jamais le symbole du caractère insensé du racisme.

27. L'an dernier, les dirigeants blancs d'Afrique du Sud ont demandé au monde un délai de grâce pendant lequel le monde verrait se produire des changements en Afrique du Sud. La fusillade de Soweto indique clairement jusqu'où sont allés les dirigeants blancs d'Afrique du Sud dans leurs changements; ils sont allés au-delà des limites du sens commun.

28. Si aujourd'hui les jeunes Africains d'Afrique du Sud sont prêts à prendre les armes, c'est simplement parce que pendant trop longtemps leur vie a été flétrie par la brutalité du racisme, et la dignité, le respect de son origine refusés par la domination de la minorité blanche.

29. En tant qu'Africain je ne préconise pas la violence comme une solution aux problèmes humains et, pourtant, la lutte violente est souvent la seule option qui reste aux peuples opprimés. Il y a une ironie, de notre temps, à ce que le PAIGC³, le MPLA⁴, le FRELIMO⁵, dans leur lutte amère pour la liberté de la Guinée-Bissau, de l'Angola et du Mozambique, aient créé les conditions mêmes qui aujourd'hui permettent au peuple du Portugal de parler librement, de se réunir et de participer au gouvernement.

30. Même les minorités blanches d'Afrique australe acquerront les libertés fondamentales grâce à la sueur et aux

sacrifices des mouvements de libération de l'Afrique australe. A cet égard, la lutte des jeunes au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud présente un sens très profond. La lutte est essentiellement dans l'intérêt du règne du droit et de la moralité fondamentale.

31. Mon gouvernement et le peuple du Lesotho ne prétendent pas avoir le monopole de la sagesse quant à savoir comment résoudre la situation en Afrique australe. Au contraire, nous reconnaissons que le peuple du Zimbabwe, le Gouvernement du Royaume-Uni et les Nations Unies devront trouver une solution au problème de la Rhodésie.

32. Mon gouvernement a relevé les initiatives récentes de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis au sujet de la Rhodésie. Nous avons noté aussi la décision du Gouvernement britannique, en tant que puissance administrante en Rhodésie, de convoquer une conférence ce mois-ci. De l'avis de mon gouvernement, l'ordre du jour de cette conférence doit porter surtout sur le transfert des pouvoirs constitutionnels à la majorité du Zimbabwe.

33. Il ne faut pas trop de perspicacité pour voir que le succès des initiatives britanniques et américaines repose sur les succès connus par le mouvement de libération au Zimbabwe. Le crédit pour la fin de la rébellion Smith doit revenir avant tout au peuple du Zimbabwe. C'est à ce peuple que nous devons notre reconnaissance pour les efforts visant à mettre un terme aux 11 ans de souffrance de la Rhodésie sous le régime illégal de Smith.

34. Le mouvement de libération au Zimbabwe, la jeunesse du Zimbabwe, dont la vie a été éteinte par les rebelles de Smith, ceux qui ont pris la responsabilité de la lutte armée contre le régime Smith et ses adhérents, tels sont les véritables héros du drame récent en Rhodésie.

35. Après les luttes amères menées par le peuple du Zimbabwe, après 11 ans de souffrance sous la rébellion Smith, le peuple du Zimbabwe a le droit le plus évident et le plus indéniable aux libertés fondamentales et au gouvernement par la majorité, dès maintenant et non pas après deux ans de compromis avec ceux qui pendant si longtemps ont été responsables de l'absence de ces libertés. Aucun gouvernement, si ce n'est celui du Zimbabwe, n'a plus l'autorité morale pour dicter le moment où s'exerceront les droits fondamentaux du peuple du Zimbabwe. Les rebelles de Smith ne devraient avoir aucun rôle lorsqu'il s'agit de songer à l'assistance financière au Zimbabwe.

36. La morale essentielle exige que le peuple du Zimbabwe, peuple qui souffre tant et depuis si longtemps, devrait recevoir toute aide extérieure qui viendra au Zimbabwe. Maintenant que la victoire est tout près, le peuple du Zimbabwe doit se mettre en garde contre tous les éléments étrangers qui, inévitablement, tenteront de semer la confusion, de saper la stabilité, la paix et l'indépendance au Zimbabwe.

37. A propos de la Namibie, nous reconnaissons que la South West Africa People's Organization [SWAPO], les Nations Unies et le peuple de Namibie ont une responsabilité directe de mettre un terme à l'occupation illégale de ce territoire par l'Afrique du Sud. La SWAPO a démontré

³ Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde.

⁴ Movimento Popular de Libertação de Angola.

⁵ Frente de Libertação de Moçambique.

déjà sa ferme décision de recourir à la lutte armée pour libérer la Namibie du contrôle sud-africain. Par ailleurs, en tant qu'expression des qualités de ses dirigeants, la SWAPO a dit sa volonté de participer à des entretiens tripartites avec les Nations Unies et le Gouvernement d'Afrique du Sud à propos de la cessation de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud.

38. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a le devoir évident d'accepter l'offre de la SWAPO. La solution du problème de la Namibie ne sera pas le résultat des discussions à la conférence de Turnhalle : une solution au problème de la Namibie ne surgira que des contacts avec les véritables dirigeants légitimes du peuple de Namibie.

39. M. Vorster doit reconnaître que la sagesse politique veut qu'il s'entretienne avec les dirigeants de la SWAPO et non pas avec ceux qui sont des prétendants à la direction du peuple de Namibie.

40. Reconnaissant la complexité du problème, mon gouvernement accepte, car c'est une réalité fondamentale et l'expression du sens commun, que le peuple de l'Afrique du Sud lui-même devra résoudre le problème de l'*apartheid* et, pourtant, mon gouvernement a une responsabilité très directe dans toute la question de l'Afrique du Sud.

41. Le premier souci de mon gouvernement est que le gouvernement de la minorité blanche et le racisme sont de toute évidence mauvais, au point que tout homme de bonne volonté et qui a quelque sens moral doit s'en trouver indigné. En outre, mon gouvernement a le droit indéniable de prévoir la sauvegarde de la vie et du bien-être du peuple du Lesotho. Une guerre raciale en Afrique du Sud imposera de grandes pressions sur un gouvernement qui veut jouer son rôle.

42. A Sharpeville, 37 parmi les morts étaient des ressortissants du Lesotho. A Carltonville, à Welkom et à Soweto, parmi les morts il y avait des citoyens du Lesotho. Chaque fois que les fusils de l'*apartheid* ouvrent leur feu meurtrier, il y a parmi les cibles des compatriotes de mon pays.

43. Au mépris du droit international et des principes fondamentaux régissant les rapports entre Etats, même la souveraineté de mon pays a été violée par des agents du Gouvernement sud-africain. La police sud-africaine a pénétré à plusieurs reprises de manière illégale dans mon pays pour enlever des réfugiés sud-africains qui résidaient au Lesotho. Dans l'ombre de la nuit, ils se sont livrés à des activités infâmes. Ils ont transformé la frontière entre le Lesotho et l'Afrique du Sud en une zone cible pour ouvrir le feu sur des citoyens du Lesotho. Ils ont créé en Afrique du Sud un climat qui a mené même les simples Blancs dans ce pays à croire que les citoyens du Lesotho sont l'objet légitime d'attaques, un objectif qui n'a aucun droit, même pas le droit à la vie.

44. Je ne voudrais pas entrer dans le détail de chacun des incidents créés par des agents du Gouvernement sud-africain dans ses rapports avec le Lesotho. J'ai, par ailleurs, un devoir évident de faire savoir à l'Assemblée que mon gouvernement a subi les actes de provocation créés à maintes reprises par le Gouvernement sud-africain.

45. Pendant trop longtemps, mon gouvernement s'est prononcé en faveur de la diplomatie tranquille. Pendant trop longtemps, nous avons espéré que ceux qui sont au pouvoir en Afrique du Sud comprendraient que les activités de leurs agents créeraient une situation très dangereuse en Afrique australe. Mon gouvernement reconnaît maintenant que ces activités, si on ne les bride pas, sont de nature à effrayer le peuple du Lesotho au point qu'il se soumettra, et à imposer la docilité par la peur à mon gouvernement. Répondant à ces provocations, mon gouvernement a protesté très fortement auprès du Gouvernement sud-africain.

46. Nous ne fléchirons pas. Nous ne nous laisserons pas effrayer. Nous n'accepterons jamais une situation quelconque qui se propose de réduire l'indépendance et de compromettre la souveraineté du Lesotho.

47. Mon gouvernement ne saurait, dans de telles circonstances, demeurer indifférent en présence d'une situation qui affecte si directement les citoyens et leur bien-être. Mon gouvernement est très fidèle au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Mais mon gouvernement ne saurait accepter qu'aucun gouvernement en Afrique australe ait le droit de créer des conditions qui menacent la paix en Afrique australe. Mon gouvernement ne saurait accepter le droit d'un gouvernement quelconque en Afrique australe à précipiter une guerre raciale au service de principes désuets de supériorité raciale.

48. En 1974, le peuple du Lesotho a eu l'honneur peu commun de remettre un prix de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], à titre posthume, à ce grand dirigeant de l'Afrique australe, lauréat du Prix Nobel de la paix, le chef Albert Luthuli. Le peuple du Lesotho a accepté l'honneur d'octroyer ce prix comme un geste d'intention pacifique envers tous les peuples de l'Afrique du Sud.

49. Mon gouvernement n'a jamais nié les droits des minorités blanches, mais il n'acceptera pas davantage le refus des droits fondamentaux des majorités africaines en Afrique australe.

50. Il y a six ans, mon premier ministre, l'honorable M. Leabua Jonathan, a proposé des discussions entre les minorités blanches et l'Afrique indépendante sur la base du Manifeste de Lusaka⁶. Ce processus de discussion se déroule sur la base de la Déclaration de Dar es-Salam sur l'Afrique australe⁷. L'Afrique, profondément humaine, continue d'offrir aux minorités blanches une possibilité, une dernière chance d'éviter une guerre raciale. Le temps ne joue plus pour les injustes, mais plutôt pour ceux qui luttent pour la liberté. Aujourd'hui, un dialogue entre l'Afrique indépendante et les minorités blanches est en somme presque extérieur à la question de l'affrontement racial. Je reconnais qu'il y a eu une grande prudence politique de la part de M. H. Verwoerd, architecte de l'*apartheid*, d'avoir rencontré mon premier ministre en 1965. Je comprends la sagesse de M. Vorster, son successeur, qui poursuit ces rencontres. Nul

⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

⁷ Adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa neuvième session extraordinaire, tenue du 7 au 10 avril 1975.

ne saurait réduire l'importance du courage de M. Vorster à rencontrer le président Kaunda et les dirigeants du Zimbabwe à Victoria Falls en février dernier, et pourtant les ponts de dialogue pour la paix, pour la justice et les droits fondamentaux ne sauraient être construits à Victoria Falls et ne le seront davantage entre Pretoria et les capitales de l'Afrique indépendante. Les ponts vers la justice, vers un dialogue valable doivent passer par Robben Island et Le Cap.

51. Pour les dirigeants des minorités blanches, j'ai un message très simple : en tant qu'hommes politiques, vous avez fait preuve de beaucoup d'habileté à organiser des rencontres avec les dirigeants de l'Afrique indépendante. La qualité d'homme d'Etat a toujours été le principal objectif pour vous. Libérez l'Afrique australe de la froide étreinte du racisme; concentrez votre volonté politique afin de libérer l'Afrique australe d'un système raciste. Il y a trop en jeu pour nous tous, pour nos descendants, pour l'humanité entière, pour que des considérations de politique nationale dictent le résultat de ce que sera notre sort et la paix en Afrique australe.

52. La semaine dernière, le peuple du Lesotho fêtait le dixième anniversaire de son indépendance de la domination coloniale. L'indépendance pour un pays est une condition de grande importance, et l'indépendance pour un pays qui est une enclave en Afrique du Sud est beaucoup plus que cela. Depuis 10 ans, le Lesotho est une île de liberté dans une mer de racisme. Nous avons été une île de refuge pour les victimes de la répression et de l'*apartheid*. Aujourd'hui, encore, les enfants de Soweto cherchent asile politique au Lesotho.

53. Quiconque étudie l'Afrique australe ne saurait manquer de remarquer le contraste frappant entre le Lesotho et l'Afrique du Sud. Le non-racisme au Lesotho trouve son écho dans les régions frontalières avec l'Afrique du Sud par un système qui fait des réfugiés des enfants des écoles. La nation bassouto a été formée au creuset de la guerre en Afrique australe. Le peuple bassouto est fait de presque tous les groupes ethniques de l'Afrique australe. Ainsi, il y a pour nous une tradition — un devoir coutumier — de recevoir ceux qui cherchent refuge quand ils sont persécutés, et pourtant les événements récents en Afrique du Sud menaçaient d'aller au-delà de nos capacités à fournir une aide humanitaire aux victimes de l'*apartheid*. Dans ces circonstances, cette assemblée a le devoir évident d'aider mon gouvernement à continuer de pouvoir fournir un refuge à ceux qui ont faim, ceux qui sont las, ceux qui sont persécutés en Afrique du Sud.

54. Malgré notre position géographique, malgré les problèmes que nous avons connus, nos 10 premières années d'indépendance ont vu un réel progrès économique au Lesotho. Mon gouvernement a créé une vingtaine de nouvelles industries — alors que nous n'en avions aucune en 1966. Le Royaume du Lesotho n'est plus aujourd'hui un marché tributaire exclusivement de l'industrie naissante de l'Afrique du Sud. Nous ne sommes plus résignés non plus à jouer le rôle de main-d'oeuvre à bon compte pour l'industrie sud-africaine.

55. Je dois, cependant, avec franchise, avouer que la présence de plus de 40 p. 100 de notre main-d'oeuvre en

Afrique du Sud continue d'être le problème le plus critique que connaît mon pays. Le système de main-d'oeuvre migrante est essentiellement défectueux en ce qu'il trouble l'équilibre de la vie familiale sans accorder de compensations pour le travailleur migrant. Mon pays se trouve en présence de ce problème, mais il n'est pas le seul. La main-d'oeuvre migrante en Afrique du Sud présente des problèmes, à savoir le refus aux travailleurs migrants de leurs droits les plus fondamentaux.

56. Les mineurs du Lesotho en Afrique du Sud sont installés dans des enceintes qui sont indignes de tout être humain. Les familles n'ont pas le droit de vivre ensemble. Maintenant où les droits de la femme sont reconnus presque universellement, les épouses de nos mineurs en Afrique du Sud se voient refuser le droit le plus élémentaire de vivre avec leur mari, et cela pendant des périodes qui vont de neuf mois à deux ans. Les mineurs travaillent sous des contrats à si courts termes qu'ils ne permettent pas d'avancement, parce qu'à l'expiration de chaque contrat le mineur est considéré comme nouveau travailleur. Les contrats ne permettent aucun système de pension ou autres bénéfiques. Au titre des lois sud-africaines, les mineurs se voient refuser le droit fondamental de se joindre à des syndicats aux fins de discuter de meilleures conditions d'emploi.

57. Dans la situation actuelle, les options qui s'offrent à mon gouvernement sont limitées. Avec l'aide de la Banque mondiale, nous avons examiné sérieusement la manière de reprendre cette main-d'oeuvre et de l'absorber dans l'économie du Lesotho. De toute évidence, pour qu'un tel effort connaisse le succès, mon pays aurait besoin d'un sérieux apport de capital pour augmenter le niveau d'emploi et les possibilités d'emploi au Lesotho. A court terme, nous continuons de faire comprendre à ceux qui emploient notre main-d'oeuvre, y compris les étrangers qui ont des placements en Afrique du Sud, le besoin de salaires convenables pour nos travailleurs dans des conditions qui respectent leurs droits de l'homme les plus élémentaires.

58. Je voudrais saisir cette occasion pour redire aux Nations Unies combien il est urgent de convoquer une conférence sous les auspices de la Division des droits de l'homme des Nations Unies pour examiner toute la question du travail migrant et pour formuler les principes généraux qui constitueront la base d'une convention destinée à protéger les droits des travailleurs migrants.

59. Je voudrais, du haut de cette tribune, remercier le système des Nations Unies et les Etats Membres de l'Organisation de l'aide offerte à mon pays et du souci qu'ils ont montré à consolider notre indépendance.

60. Dans notre deuxième décennie d'indépendance, nous continuerons de compter sur l'appui des Nations Unies, car les 10 prochaines années seront sans doute les plus difficiles pour nous. Le Gouvernement sud-africain a déjà fait connaître son intention d'encercler mon pays par des bantoustans. Mon gouvernement a condamné à maintes reprises le système des bantoustans et a rejeté l'idée de la balkanisation de l'Afrique du Sud comme une solution du problème de l'*apartheid*. La politique des bantoustans est si dépourvue de sincérité, de toute justification rationnelle, et, par ailleurs, si éminemment raciste, que l'on n'y trouve aucune base pour la solution de la question de l'*apartheid*.

61. La politique des bantoustans ne saurait survivre longtemps, car elle n'a pas l'appui des habitants de l'Afrique du Sud, et certains des dirigeants des bantoustans eux-mêmes ont déjà fait connaître leur désapprobation de cette politique. Celle-ci a été formulée sans que l'on ait même prétendu vouloir consulter ceux qui sont le plus directement intéressés : la majorité des Africains vivant en Afrique du Sud. Et pourtant le Gouvernement de l'Afrique du Sud s'entête avec arrogance à appliquer cette politique. Il vient même de faire connaître son intention d'octroyer l'indépendance au Transkei. Mon gouvernement n'approuvera aucun projet qui représente une violation de l'intégrité territoriale de l'Afrique du Sud, sans le consentement de la majorité de ses habitants. Encercler mon pays de bantoustans n'a d'autre objectif que de rendre plus difficile encore la position de mon pays.

62. Les responsables de la création des bantoustans devront supporter les conséquences que ne manquera pas d'entraîner l'installation de ces bantoustans à nos frontières et sur un territoire qui appartient de droit à la nation bassouto.

63. La vingtième session de l'Assemblée générale, lorsqu'elle s'est intéressée à l'avenir du Lesotho en 1965, était saisie d'un projet de résolution qui demandait notamment à l'Assemblée de prier le Royaume-Uni, alors Puissance administrante du Bassoutoland, de prendre "des mesures immédiates pour restituer aux autochtones toutes les terres qui leur ont été enlevées, quels que soient la forme ou le prétexte qui aient motivé cette aliénation⁸".

64. Le débat sur ce point à la vingtième session a bien exprimé les inquiétudes ressenties par le peuple du Lesotho au sujet de certaines parties du territoire du Lesotho que l'ancienne administration coloniale britannique avait indûment cédées à l'Afrique du Sud.

65. Le peuple du Lesotho a toujours estimé que de vastes étendues des provinces du "Free State", de Natal et de la province du Cap en Afrique du Sud appartenaient en réalité à la nation bassouto. Le peuple du Lesotho continue de revendiquer ces terres.

66. Au moment même où la vingtième session de l'Assemblée était saisie de la question, le Gouvernement sud-africain tentait frénétiquement de s'entendre avec l'ancienne administration coloniale au Lesotho de façon à donner une forme officielle à la cession de ces terres et à présenter au Gouvernement du Royaume indépendant du Lesotho un fait accompli.

67. Il faut reconnaître que le Gouvernement britannique au pouvoir en 1965 a — c'est tout à son honneur — refusé catégoriquement de se laisser entraîner dans cette manigance visant à priver le peuple du Lesotho de tout droit d'intervenir dans le règlement de cette question.

68. Dans une communication de 1965, les autorités du Gouvernement de l'Afrique du Sud avaient fait valoir au Gouvernement britannique la nécessité de régler toutes les

questions de frontières encore non résolues entre la République et le Bassoutoland et avaient même été jusqu'à proposer l'établissement d'une commission mixte des frontières.

69. En 1968, les autorités sud-africaines ont à nouveau soulevé la question de l'établissement d'une commission mixte des frontières, mais, cette fois, révélant bien le désir sud-africain d'établir des bantoustans, le mandat que l'on proposait pour cette commission était beaucoup plus restreint au point que la commission n'aurait droit qu'à examiner la délimitation et le balisage de certains secteurs de la frontière entre les deux pays, là où il existait des incertitudes quant à l'emplacement exact de la frontière.

70. Mon gouvernement a échangé des communications officielles avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud et eu des entretiens de caractère également officiel en vue de résoudre la question des terres du Bassouto.

71. Ce qui intéresse le peuple du Lesotho, ce n'est pas de savoir comment ont été fixées des frontières arbitraires, mais plutôt d'engager des discussions concrètes sur la restitution des terres qui lui appartiennent.

72. Mon gouvernement n'a pas de désir d'irrévérence à l'égard de l'Afrique du Sud.

73. Mon gouvernement a accepté la position première exposée par l'Afrique du Sud en 1965, à savoir que toutes les questions de frontières non résolues soient réglées par une commission judiciaire. Cette opinion est conforme à notre respect du droit et au besoin de ne pas ajouter des questions de frontières à un ordre du jour déjà chargé en ce qui concerne l'Afrique australe.

74. Par ailleurs, toutefois, mon gouvernement se sent tenu de verser la question au dossier des Nations Unies.

75. On se rendra compte des difficultés qui vont se présenter lorsque l'on saura que le Gouvernement d'Afrique du Sud a, de façon unilatérale, mis un terme aux discussions engagées avec mon gouvernement à propos des territoires que l'ancienne administration coloniale du Lesotho a cédés illégalement à l'Afrique du Sud.

76. La cessation des discussions s'est, de plus, accompagnée d'empiètements délibérés sur le territoire restant du Lesotho. L'an dernier encore, les autorités sud-africaines ont commencé à construire une station météorologique sur notre territoire.

77. Les démarches entreprises par mon gouvernement auprès des autorités sud-africaines ont suscité des contre-revendications de l'Afrique du Sud sur le territoire du Lesotho.

78. Mon gouvernement n'a jamais eu pour politique d'envenimer la situation déjà tendue en Afrique australe. Il continuera donc d'insister pour que les autorités sud-africaines retirent leurs installations de nos territoires. En outre, avec l'appui de la communauté internationale, nous continuerons d'exiger que les autorités sud-africaines reprennent les entretiens bilatéraux avec mon gouvernement au sujet des terres cédées de manière illégale à ce pays.

⁸ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour, document A/6106, par. 11.

79. Quant à mes frères africains qui ont choisi d'appuyer la politique des bantoustans, je leur dirai ceci : ceux qui s'emploient activement à détruire l'intégrité territoriale de l'Afrique du Sud auront un jour à répondre de leurs actes devant la majorité du peuple sud-africain. Le peuple du Lesotho n'oubliera pas non plus ceux qui approuvent l'occupation de son territoire. Les dirigeants des bantoustans doivent se rendre à une vérité fondamentale : se dissocier d'une mauvaise politique, c'est la pierre de touche du don de diriger les peuples, l'obligation première qu'impose le patriotisme et le plus sûr moyen de défendre la liberté du peuple d'Afrique australe.

80. La situation en Afrique australe exige que les Nations Unies lui accordent d'urgence leur attention. Cette situation est une menace pour la paix et la sécurité internationales; le Conseil de sécurité a donc l'obligation directe d'exercer ses pouvoirs, conformément à la Charte. La communauté internationale, quant à elle, doit libérer cette région de l'Afrique du fléau que représentent le racisme et la misère humaine, soustraire les peuples de l'Afrique australe à la tragédie de la guerre et assurer à la majorité des habitants d'Afrique australe la possibilité de rechercher la libération de l'esprit.

81. Mme SÖDER (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire combien le Gouvernement suédois est satisfait de votre élection à la présidence de la présente session. Votre élection n'est pas seulement l'expression du respect que vous porte la communauté internationale, elle est également le témoignage de l'importance du mouvement des non-alignés en politique internationale.

82. Mon gouvernement voudrait aussi dire au Secrétaire général combien il apprécie ses efforts énergiques et patients pour servir la cause de la paix. Nous espérons que les Nations Unies auront l'avantage de profiter de ses services dans les années à venir et je voudrais lui donner l'assurance de l'appui total de mon gouvernement dans son travail important.

83. Avant de passer aux points importants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, je voudrais, étant donné le récent changement de gouvernement en Suède, dire quelques mots pour vous présenter dans ses grandes lignes la politique étrangère de la Suède.

84. La Suède poursuit une politique de non-participation aux alliances, qui tend à préserver sa neutralité en temps de guerre. Cette politique, qui a l'appui de la nation suédoise tout entière, jouit, croyons-nous, de la confiance et du respect d'autres pays. Elle sera poursuivie, comme par le passé, de manière ferme et systématique.

85. La Suède continuera sa coopération étroite et confiante avec les autres pays nordiques, car cette coopération est de première importance pour chaque citoyen de nos pays; elle contribue à la paix et à la stabilité dans notre partie du monde.

86. La Suède fera des efforts afin que tous les pays puissent bénéficier de la politique de détente. Naturellement, cette détente est importante pour l'établissement de conditions de paix en Europe et pour une coopération

accrue entre tous les Etats européens. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki, a constitué une étape importante dans cette voie. Nous travaillerons à la mise en oeuvre de toutes les parties de l'Acte final de la Conférence ainsi que pour assurer l'examen sérieux de toute possibilité de coopération élargie.

87. Le soutien apporté à l'Organisation des Nations Unies est l'une des pierres angulaires de la politique étrangère de la Suède. L'ONU devrait être une organisation où les Etats du monde entier aient la possibilité de se faire entendre et d'affirmer leurs droits et leurs intérêts; cela est particulièrement important pour les petites nations qui entendent préserver leur indépendance nationale tout en élaborant une très large coopération internationale.

88. Si l'on veut une paix stable et durable, il faut faire des progrès vers l'arrêt de la course aux armements et la réduction des armements. La Suède poursuivra des efforts vigoureux pour que l'oeuvre de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales donne des résultats. Nous accorderons une attention particulière aux mesures destinées à réduire le danger de cette catastrophe que serait pour l'humanité une guerre nucléaire. Cela exige que les puissances dotées d'armes nucléaires mettent fin à tous les essais d'armes nucléaires et continuent, conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], à négocier des mesures effectives de désarmement nucléaire. Cela exige également que tous les Etats du monde pèsent sérieusement les risques d'une diffusion des armes nucléaires dans des pays qui actuellement ne les possèdent pas et assument les obligations que ces risques créent. Si l'équipement et la technique nucléaires sont transférés d'un pays à l'autre, il faudra trouver les moyens de garantir de manière absolue que toute l'énergie nucléaire dans le pays destinataire serve exclusivement à des fins pacifiques.

89. Aujourd'hui, la somme de 300 milliards de dollars sert annuellement à des fins militaires. L'assistance au développement fournie par les pays riches aux pays pauvres ne représente au total que le quinzième de cette somme. Ces chiffres indiquent bien le gâchis gigantesque et tragique des ressources matérielles et humaines du monde, source d'injustice dans ces nations et entre elles. Qui plus est, il n'en résulte rien qui puisse nous rapprocher d'un pas de l'objectif poursuivi : une sécurité militaire accrue. Nous sommes ici en présence d'un immense réservoir de ressources qui pourrait servir à réaliser un nouvel ordre économique international. Chacun doit reconnaître qu'il existe un lien entre le désarmement et le développement.

90. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement doit être renforcé. Un premier pas a déjà été fait dans ce sens.

91. La Suède accueille favorablement l'idée d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux questions du désarmement. Cette session permettrait à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de contribuer à la stratégie d'un désarmement véritable. A condition d'être bien préparée, cette session marquera le début d'une époque nouvelle et féconde en négociations sur la question, en définitive, la question de la survie même de l'humanité.

92. La Suède jouera un rôle actif dans les efforts destinés à établir des relations plus équitables entre les pays se trouvant à des étapes diverses de développement. Notre coopération en vue du développement est conçue de manière à favoriser la justice sociale et économique et l'égalité dans les pays en développement. Nous considérons que la solidarité impose à tous les pays riches, tant à l'Est qu'à l'Ouest, l'obligation de réaliser les idées visées par un nouvel ordre économique international. Comme par le passé, la Suède recherchera continuellement – tant sur le plan national qu'international – des mesures propres à nous rapprocher de cet objectif important.

93. Il est de toute évidence de l'intérêt des pays riches de coopérer avec les pays en développement afin de réduire le danger d'affrontement qui, en dernière analyse, pourrait menacer la paix.

94. Nous souhaitons que les négociations qui se poursuivent actuellement ou qui sont prévues à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], dans le cadre du dialogue Nord-Sud de Paris et dans d'autres instances, aboutissent à des résultats tangibles. Parmi les problèmes qui exigent une solution, citons la stabilisation des marchés des matières premières, la responsabilité commune de l'évolution en matière d'énergie dans une perspective mondiale tenant compte des intérêts de toutes les nations, la réalisation de l'objectif fixé par les Nations Unies – 0,7 p. 100 du produit national brut – pour l'assistance officielle aux pays en développement avant 1980, l'encouragement du commerce entre les pays industrialisés et les pays en développement, comme entre les pays en développement eux-mêmes, et l'allègement du lourd fardeau de la dette publique des pays les plus pauvres en particulier.

95. A long terme, tous les Etats devront entreprendre une gestion rigoureuse des rares ressources mondiales et prendre des mesures énergiques pour protéger l'environnement humain.

96. Parmi les autres questions importantes auxquelles nous devons consacrer beaucoup plus d'attention et des ressources plus vastes figure la mise au point d'autres sources d'énergie. Nous croyons qu'il est indispensable pour nous tous, et notamment pour les pays en développement, de prendre part à ces efforts.

97. Notre objectif doit être de faire régner un progrès économique et social véritable et de favoriser la sécurité partout dans le monde. Dans un esprit de solidarité internationale, nous devons faire des efforts patients et tenaces pour parvenir au but final – la justice pour tous. Nous apprécions et soutenons les efforts entrepris dans ce sens dans le cadre du mouvement non aligné, et tout récemment encore à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo.

98. Mille neuf cent soixante-quinze a été l'Année internationale de la femme. Nous devons faire en sorte que les recommandations adoptées à la Conférence de Mexico⁹

soient mises en pratique. Notre travail tendant à assurer l'égalité des hommes et des femmes ne doit pas se borner à des manifestations isolées; il doit pénétrer les activités quotidiennes qui se déroulent au sein des Etats Membres, de même que dans les organisations internationales.

99. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à protéger les droits de l'homme. C'est là une tâche vitale, non seulement pour assurer le bien-être de l'individu, mais aussi pour élaborer des relations amicales entre Etats et éviter des tensions et des crises internationales. Il est d'autant plus déplorable que des hommes, partout dans le monde, continuent d'être victimes de formes scandaleuses de dégradation et de violence.

100. La Suède donnera fermement son appui à la lutte contre l'oppression d'êtres humains ou de groupes d'hommes. Nous condamnons toute forme de persécution d'hommes et de femmes en raison de leurs convictions politiques et religieuses ou en raison de leur origine raciale ou ethnique, en quelque lieu que ce soit.

101. Guidés par ces principes généraux qui bénéficient d'un large consensus en Suède, nous poursuivons une politique étrangère active. Ces principes détermineront également notre attitude à l'égard des questions examinées dans les diverses organisations du système des Nations Unies.

102. Je voudrais maintenant vous présenter les vues du Gouvernement suédois sur certaines des questions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

103. Mais auparavant, je voudrais, au nom de mon gouvernement, souhaiter une cordiale bienvenue à la République des Seychelles, le plus récent des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également exprimer l'espoir que l'Angola et le Viet-Nam, qui ont acquis leur indépendance après de longues luttes, seront bientôt admis à l'Organisation et auront la possibilité de participer à nos travaux.

104. L'oppression des majorités noires d'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Namibie a été fort légitimement condamnée par les divers organes des Nations Unies depuis de longues années. La discrimination raciale qui y est systématiquement pratiquée est en conflit manifeste avec la Charte des Nations Unies et représente une violation particulièrement haïssable des droits et des libertés de l'homme. Ce système ne peut être maintenu que par la force et engendre une violence constante et sans cesse plus grande. Les actes brutaux d'oppression commis à Soweto et à Nyazonia l'été dernier montrent à quel point les dirigeants blancs sont aux abois. La Suède accroîtra son appui à la lutte pour la libération de l'Afrique australe.

105. La Suède et de nombreux autres Etats ont déclaré que la situation en Afrique australe était une menace à la paix. Si l'on ne peut arriver à des résultats acceptables par voie de négociations, le Conseil de sécurité devrait imposer des sanctions afin d'éliminer cette menace. En premier lieu, nous avons proposé que la recommandation déjà adoptée par le Conseil de sécurité relative à l'arrêt de tout envoi d'armes à l'Afrique du Sud¹⁰ devienne obligatoire. Cette

⁹ Voir *Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, Mexico, 19 juin à 2 juillet 1975* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.1).

¹⁰ Voir résolution 282 (1970) du Conseil de sécurité.

mesure serait une expression efficace de la condamnation de la politique de l'Afrique du Sud par la communauté internationale tout entière.

106. En outre, la Suède serait disposée à soutenir des propositions concrètes de nouvelles mesures, notamment l'interdiction de nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud et en Namibie.

107. La population noire du Zimbabwe a mené une longue lutte pour faire aboutir sa juste revendication du règne de la majorité. Si cette revendication est maintenant honorée à la suite de négociations, mon pays, qui sympathise profondément avec la lutte de la population noire pour faire triompher ses droits, s'en félicitera. Toute tentative destinée à retarder le passage au règne de la majorité augmentera le risque d'une violence accrue.

108. En Namibie, l'Afrique du Sud maintient son régime illégal et aggrave l'oppression de la majorité noire. L'Afrique du Sud doit maintenant être contrainte d'accepter les solutions prescrites par l'Organisation des Nations Unies afin que la Namibie puisse enfin accéder à l'indépendance nationale en tant qu'Etat unitaire. La SWAPO doit être partie principale aux négociations tendant à cette solution.

109. Il doit être mis fin, en Afrique du Sud même, au système abhorré de l'*apartheid*. Nous savons que toute tentative de changement se heurte à une farouche résistance. La minorité blanche se cramponne à ses privilèges économiques et politiques. C'est dans cette perspective que nous devons juger les plans tendant à établir de prétendus foyers indépendants, en d'autres termes, la politique des bantoustans. La Suède ne reconnaîtra ces Etats sous aucune forme. Nous devrions examiner la question de savoir si les Nations Unies peuvent contribuer à susciter rapidement des négociations entre tous les groupes raciaux en Afrique du Sud, afin de préparer un avenir exempt de discrimination et d'oppression pour le plus grand bien du pays tout entier. Telle que la situation se présente actuellement, nous devons poursuivre nos efforts aux Nations Unies pour assurer un large consensus sur les mesures propres à mettre fin à l'*apartheid*.

110. La situation au Moyen-Orient représente un autre problème qui reste continuellement au premier plan des Nations Unies. Pendant l'année écoulée, nous avons suivi avec une vive inquiétude la tragique guerre civile au Liban. La guerre signifie une catastrophe pour la population du pays. Elle nous rappelle avec force qu'une solution d'ensemble au conflit du Moyen-Orient doit être élaborée sans retard. Le Gouvernement suédois est d'avis qu'un règlement doit reposer sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Israël et tous les autres Etats de la région ont droit à leur intégrité et à leur existence nationales au sein de frontières sûres et reconnues. Le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force doit être respecté. De plus, il doit être fermement établi qu'il convient de satisfaire les intérêts nationaux légitimes des Arabes de Palestine, entre autres le droit de créer leur propre Etat qui vivra en paix avec Israël. Avant tout, il est indispensable que des contacts soient établis au plus tôt afin de réaliser un règlement concerté, sinon le danger de nouveaux actes de violence augmentera,

apportant des souffrances nouvelles et terribles aux populations visées.

111. J'ai déjà souligné l'importance que le Gouvernement suédois attache à la protection des droits et des libertés de l'homme, de même qu'aux droits économiques et sociaux fondamentaux de tous les êtres humains et de tous les groupes de la société. Nous lutterons activement contre le recours à la torture et autres formes particulièrement odieuses de violation des droits de l'homme. Le Chili et l'Afrique du Sud sont deux exemples auxquels nous songeons. La coopération internationale est également nécessaire pour empêcher la prise d'otages, les détournements d'avions et autres formes de violence aussi révoltantes. Il est tout aussi répréhensible d'encourager de tels actes que d'y contribuer. Nous sommes d'avis que les Nations Unies devraient participer activement à la lutte contre ces actes criminels. Les Nations Unies devraient se pencher sur la question du traitement subi par des hommes et des femmes qui, dans de nombreuses parties du monde, sont jetés en prison pour avoir exprimé des opinions inopportunes.

112. Nous saluons les progrès accomplis à Genève dans l'élaboration des règles humanitaires à observer en cas de conflit armé. La Suède espère que tous les Etats ne tarderont pas à réaliser qu'une interdiction totale de l'emploi de certaines armes particulièrement cruelles, telles que le napalm, est dans leur intérêt commun. Comme la Conférence de Colombo l'a déclaré de son côté, les négociations sur cette question doivent être accélérées.

113. Pour conclure, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement suédois est disposé à contribuer à faire des Nations Unies une organisation qui permette la plus large coopération possible entre tous les pays afin de favoriser la sécurité des êtres humains dans le monde entier et de satisfaire leurs besoins fondamentaux : paix, liberté, égalité et sécurité sociale et économique. Si nous pouvons démontrer de manière évidente que les Nations Unies servent ces objectifs, l'Organisation mondiale s'attirera aussi la confiance des nations, des organisations non gouvernementales qui travaillent pour servir les principes et les idéaux des Nations Unies, et celle des êtres humains du monde entier. C'est là la seule base sur laquelle nous puissions bâtir l'oeuvre future des Nations Unies.

114. M. MAKKAWI (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je voudrais, en commençant, vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la présente session. Je suis convaincu que vos vastes connaissances, votre sagesse et le rôle inestimable joué par votre pays, Sri Lanka, dans le renforcement de la coopération et de l'entente internationales, permettront aux travaux de la présente session de remporter de nouveaux succès pour l'Organisation dans les domaines de la paix, de la compréhension et de la coopération entre les nations du monde.

115. Je voudrais également adresser la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, pour le travail remarquable qu'il a consacré l'année dernière à l'Assemblée générale. Notre reconnaissance va également au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts inlassables et

pour la sage direction qu'il donne à l'Organisation en la soumettant aux aspirations de ses Etats Membres, selon la Charte.

116. Ma délégation a également le grand plaisir de saluer aujourd'hui parmi nous la délégation de la République des Seychelles, devenue Membre à part entière de l'Organisation. Et, tout en formulant nos félicitations, je me déclare certain que ce pays contribuera de la manière la plus positive aux efforts que nous faisons sur le plan international pour réaliser nos objectifs élevés. De ce point de vue, ma délégation attend avec impatience de voir les délégations tant de l'Angola que du Viet Nam, occuper leur place légitime parmi les nations indépendantes, comme l'exige l'application réelle des principes d'universalité de l'Organisation.

M. Hernández (République Dominicaine), vice-président, prend la présidence.

117. Avant de passer en revue les questions inscrites à l'ordre du jour, vous me permettrez, Monsieur le Président, de dire toute la peine que ressentent le peuple et le Gouvernement de la République démocratique du Soudan à l'occasion du décès de ce grand dirigeant de la Chine, le président Mao Tsétoung, l'un des géants de notre siècle, dont les réalisations et le génie sans égal ont permis la reconstruction de la Chine moderne.

118. Il est certain que l'une des questions clefs qui intéresse le plus notre continent et le monde entier est le problème de l'Afrique du Sud et les événements qui s'y déroulent actuellement. On espère de notre organisation, et plus particulièrement de la présente session, qu'elle arrive à une formule propre à garantir pleinement l'application des principes des droits de l'homme dans cette partie de notre continent, afin d'assurer la dignité des Africains et de faire cesser l'effusion de sang qui rougit actuellement les rues du courageux Soweto – une formule qui condamnera également les assassins d'Africains et les avocats de la discrimination raciale, cette grave maladie introduite par ces régimes odieux dans l'esprit de la civilisation moderne. Si nous ne parvenons à abolir cette maladie, ce sera la honte de notre génération et de celles qui la suivront.

119. La discrimination raciale est la cause profonde de la situation qui s'aggrave actuellement en Afrique du Sud, encouragée et soutenue par les régimes racistes qui l'utilisent avec une puissance brutale contre la majorité noire d'Afrique australe. Il est donc évident que l'élimination de l'*apartheid* et de toutes les formes de discrimination raciale constituera une contribution positive et fondamentale à la solution des problèmes africains.

120. Vorster a déclaré, en septembre dernier, que la politique d'*apartheid* était le système qui convenait pour gouverner l'Afrique du Sud. En disant cela il a montré qu'il agit avec persistance en violation des résolutions de l'Organisation, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la conscience du monde. Du haut de cette tribune, je demande donc que le régime raciste d'Afrique du Sud soit complètement isolé et que soient mises en oeuvre les résolutions appropriées des Nations Unies.

121. J'adresse donc, de cette tribune, un appel afin que l'on arrive à l'isolation totale du régime raciste en Afrique

du Sud et à la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur cette question. Je voudrais également faire appel à la communauté internationale pour qu'elle s'abstienne de faire des investissements économiques en Afrique du Sud, qui renforcent et consolident le système de discrimination raciale et sa puissance, et qu'elle donne, à la place, un soutien financier, militaire et politique à la population d'Afrique du Sud pour l'aider à libérer son pays. La communauté internationale prouverait ainsi son désir sincère de corriger les injustices qui accablent la population de ce malheureux pays.

122. Il semble bien que Vorster manque à dessein de reconnaître les compétences de la génération actuelle de Sud-Africains, qui ne nourrit aucune illusion quant au régime d'*apartheid*. Les événements de Soweto, de Johannesburg, du Cap, de Pretoria et de Port Elizabeth ne sont que des exemples qui devraient soit contribuer à ouvrir les yeux à Vorster, soit le contraindre à s'en aller.

123. La situation actuelle en Afrique du Sud constitue une mise à l'épreuve réelle pour les pays qui prétendent défendre la paix, la civilisation et le progrès international, condamnent les assassinats et le terrorisme, et qui, en même temps, réagissent de manière différente envers ce que doivent subir les Noirs d'Afrique : l'injustice, les humiliations et le déni des droits de l'homme. Il en est de même pour les pays qui fournissent aux minorités illégales et aux régimes racistes des assurances financières et des possibilités techniques, infligeant ainsi de nouvelles souffrances aux Africains, tout en refusant cette même assistance à d'autres pays sous prétexte de préserver la paix et la sécurité internationales. Nos critères doivent rester cohérents. Nous autres, Africains, savons distinguer nos amis de nos ennemis. Ceux qui cherchent l'amitié de l'Afrique devraient s'unir à l'Afrique d'aujourd'hui pour défendre la dignité, la liberté et l'indépendance de l'Africain.

124. Il n'est pas douteux que l'existence du régime raciste en Afrique du Sud représente le facteur primordial qui a donné naissance au problème de Namibie d'une part, et qui, d'autre part, a consolidé le régime blanc minoritaire qui règne illégalement sur le Zimbabwe. L'hégémonie écrasante de la minorité blanche au pouvoir, avec son exploitation injustifiée de ces parties du continent africain, constitue sans aucun doute le résultat naturel de l'impuissance dans laquelle la communauté internationale a été de combattre le régime raciste en Afrique du Sud, bien avant que ce régime n'étende ses tentacules vers l'ouest en Namibie et vers le nord au Zimbabwe, à un moment où l'Organisation adoptait des résolutions successives pour résoudre le problème.

125. La question de Namibie est et restera sous la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique du Sud n'a pas honoré les responsabilités que comportait le Mandat qui lui avait été confié afin d'administrer la région au nom de l'Organisation. Il est donc du devoir de l'Organisation mondiale d'agir de manière sérieuse et décisive afin d'assurer l'exécution de ces résolutions et d'obtenir l'indépendance de la Namibie. A cet égard, les négociations entre la SWAPO – seul représentant authentique du peuple namibien et seul organe pleinement reconnu par les Nations Unies et par l'OUA en tant que tel – et le Gouvernement de l'Afrique du Sud devraient

avoir lieu au plus tôt. A ce propos, nous tenons à dire avec force que nous rejetons les manoeuvres auxquelles se livre le régime raciste sur le plan des négociations menées de manière à mettre en doute et à donner une apparence négative au désir sincère du peuple de Namibie de réaliser rapidement sa pleine indépendance, sans condition aucune et sans que continuent l'hégémonie ou l'influence raciste dans cette région.

126. Nous saluons la lutte armée entreprise par le peuple du Zimbabwe qui a si longtemps vécu sous l'oppression et la domination du régime illégal de la minorité blanche. Cette lutte armée, marquée par les sacrifices et le sang qui a coulé sur le sol du Zimbabwe, impose un tournant très important dans le développement des événements. La volonté du peuple est invincible et la lutte armée est la seule voie qui reste pour assurer le règne de la majorité tant que le régime Smith se refusera à entendre la voix de la raison. En fait, il s'est engagé dans la direction opposée, celle de l'oppression brutale.

127. Nous saluons tous les tentatives de négociations poursuivies de manière sérieuse et sincère afin d'établir la domination de la majorité au Zimbabwe. A ce propos, je tiens à dire que le président Nimeiri donne son plein appui aux décisions adoptées à la réunion des Présidents des Etats africains de "première ligne". D'autre part, nous rejetons toute proposition qui tendrait à établir un gouvernement de transition au Zimbabwe, comme l'imagine Ian Smith, et qui permettrait à la minorité blanche de rester au pouvoir. L'expérience acquise, les tactiques et les manoeuvres répétées ne font que confirmer nos réserves. A cet égard, nous citons les fameuses paroles de Smith : "Aussi longtemps que je vivrai il n'y aura jamais de gouvernement par la majorité en Rhodésie". L'occasion favorable se présente à M. Smith pour une solution équitable et définitive, et il ne devrait pas laisser passer cette occasion sous peine de danser sur sa propre tombe.

128. Tout règlement au Zimbabwe doit, en premier lieu, être acceptable pour les combattants de la liberté, seuls représentants du peuple du Zimbabwe. Ce règlement ne doit pas se faire aux dépens de l'unité du peuple du Zimbabwe dans ses efforts concertés et sa lutte armée pour l'indépendance. Nous pensons que cette lutte se poursuivra jusqu'à ce que l'indépendance complète soit acquise.

129. La République démocratique du Soudan a condamné en termes très vifs et a rejeté catégoriquement le régime illégal de la minorité au Zimbabwe. Pour contraindre ce régime raciste et illégal à appliquer les résolutions des Nations Unies, il faut que la communauté internationale resserre ses sanctions mandataires économiques, militaires et politiques. Mon pays demande instamment à tous les Membres de cette organisation de donner toute l'assistance possible aux mouvements de libération du Zimbabwe qui luttent contre la puissance raciste.

130. L'Afrique libre est vivement préoccupée par la situation explosive qui règne dans ce que l'on appelle la Somalie française (Djibouti). Malgré les efforts persistants de l'OUA et des Nations Unies, la situation dans cette partie du continent demeure tendue et grave. Il nous paraît nécessaire que l'on accorde à ce territoire le droit à l'autodétermination dans une atmosphère exempte de toute

pression extérieure, afin de réaliser sa complète indépendance, conformément aux résolutions de l'OUA et des Nations Unies.

131. C'est avec la même inquiétude que nous suivons la situation aux Comores. Nous sommes convaincus que l'île de Mayotte est partie intégrante des Comores. L'Afrique recherche et a besoin de l'unité nationale, et non le morcellement ou la fragmentation.

132. En dépit de toutes les résolutions adoptées par cette organisation, la situation au Moyen-Orient reste plus explosive que jamais et elle continuera de l'être à moins qu'Israël ne se retire complètement de tous les territoires arabes occupés. Israël persiste à établir des colonies sur la rive occidentale, continue à exercer les formes les plus odieuses de brutalité et d'oppression envers les Arabes des territoires occupés, foulant aux pieds la Déclaration universelle des droits de l'homme, les préceptes du droit international et ses pratiques. Israël est allé encore plus loin en appliquant la loi de la jungle pour profaner les convictions et les lieux spirituels et religieux sacrés dans les terres arabes occupées, et peut-être l'agression la plus récente commise contre la sainte mosquée d'Ibrahimi, à Hébron, en constitue l'exemple le plus frappant.

133. Il n'est donc pas surprenant pour nous que cette assemblée ait adopté sa résolution historique 3379 (XXX) du 10 novembre 1975 considérant le sionisme comme une forme de discrimination raciale. Il n'est pas surprenant non plus de constater la cordialité des relations et l'alliance raciale intime qui existent entre les Gouvernements de Tel-Aviv et de Pretoria, qui en fait ne représentent que les deux faces d'une même médaille et qui exercent la discrimination raciale sous toutes ses formes laides et brutales, qui pratiquent toutes les formes de répression contre le peuple arabe en Palestine et dans les territoires occupés, d'une part, le peuple africain d'Afrique du Sud, de Namibie et du Zimbabwe, d'autre part, sourds à la voix de la conscience malgré la vive opposition du monde moderne et la répugnance de la conscience humaine nettement exprimées dans les résolutions des Nations Unies et celles d'autres organisations internationales ou régionales.

134. La paix réelle au Moyen-Orient ne sera pas réalisée tant qu'Israël ne se sera pas complètement retiré de tous les territoires arabes occupés et tant que n'aura pas été pleinement reconnu le droit inaliénable du peuple de Palestine à rentrer dans ses foyers. Il est évident aussi que si Israël n'assimile pas pleinement la première leçon qui lui a été donnée pendant la guerre d'octobre 1973, une deuxième leçon suivra inmanquablement.

135. La République démocratique du Soudan croit à la nécessité d'établir des zones de paix internationale qui, à leur tour, contribueront beaucoup à alléger la tension et permettront de diminuer le danger qui menace la paix et la sécurité du monde. A cet effet, le Soudan a déclaré son ferme appui à toutes les résolutions émanant de cette organisation et aussi du groupe des pays non alignés, demandant que l'océan Indien soit déclaré zone de paix. Nous appuyons aussi toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies tendant à établir une zone de paix en Afrique, car cela permettra avant tout d'éliminer toute menace de guerre et de créer les conditions favorables dans

lesquelles l'Afrique pourra se développer, améliorant ainsi le sort des peuples africains.

136. La République démocratique du Soudan se félicite de la coopération internationale pour l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et demande en même temps la réduction des budgets militaires et la cessation de la fabrication d'armes chimiques et bactériologiques, y compris tous les essais d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous disons ici que le Soudan se dresse fermement aux côtés des autres Etats qui demandent la conclusion d'un traité interdisant complètement les essais nucléaires. De même, le Soudan appuie pleinement tous les efforts tendant à réaliser le désarmement total dans cette décade de détente mondiale remarquable.

137. La République démocratique du Soudan suit avec une vive inquiétude la situation toujours plus grave en Méditerranée orientale, surtout en raison de ses relations amicales avec les parties impliquées dans la question de Chypre. Notre intention de préserver la paix et la sécurité dans cette région, qui est si proche de notre pays, détermine notre ferme attitude à l'égard du problème de Chypre. C'est pourquoi nous croyons en l'indépendance, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de Chypre, de même qu'en la préservation de la neutralité et de la souveraineté de la population de Chypre, qu'elle soit d'origine grecque ou turque.

138. Du haut de cette tribune, nous demandons à toutes les parties intéressées de faire tous leurs efforts, de recourir à fond à tous les moyens pacifiques et diplomatiques afin de formuler une solution acceptable et durable au problème. A cet égard, nous rendons hommage aux efforts de paix que déploient sans relâche le Secrétaire général et son représentant spécial à Chypre et espérons que ces efforts seront couronnés de succès dans un proche avenir afin que la paix et la tranquillité soient rendues à la population de l'île.

139. La communauté internationale s'est engagée de manière irréversible dans la voie qui mène à un nouvel ordre économique international, élément important du processus ininterrompu de démocratisation des relations économiques internationales sur la base de l'égalité, de la justice et du respect des intérêts de tous les Etats. Actuellement, notre tâche principale consiste donc à bâtir sur les bases que nous avons posées, à adopter les mesures et les actes qui nous permettront de faire de nouveaux progrès dans la mise en oeuvre des décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

140. La situation économique internationale actuelle est sombre, et, à moins que des mesures ne soient prises d'urgence pour soulager les problèmes économiques dont souffrent les pays en développement, les disparités économiques qui croissent sans cesse viendront encore aggraver une situation déjà très complexe.

141. L'établissement d'un nouvel ordre économique mondial permettant une croissance indépendante et une économie mondiale stable et équitable est la cause commune à tous les pays et, en outre, est une nécessité impérieuse pour assurer le progrès de la communauté internationale tout entière. L'existence de quelques pays

riches et d'un grand nombre de pays pauvres ne contribuera pas à accélérer le progrès de l'humanité. La pauvreté et l'abondance ne peuvent coexister à jamais. Les changements de structures sont les conditions indispensables si nous voulons éviter des conflits qui pourraient être dangereux et qui affectent de manière directe la stabilité de la paix et de la sécurité mondiales.

142. Le problème complexe des dettes accablantes et du service de la dette constitue un obstacle grave au développement et exige une solution immédiate. Les pays en développement ont fait diverses propositions à Manille¹¹ et à Colombo¹² portant sur des mesures urgentes tendant à annuler, à affecter de nouvelles dates aux paiements et à prévoir des moratoires pour les dettes. Nous avons le devoir de déjouer toutes les tentatives de dissensions et de désaccords qui auraient pour effet de retarder les mesures à prendre sur cette question urgente. Nous ne pouvons hypothéquer l'avenir des générations futures par ces dettes dont le remboursement impose un lourd fardeau à notre peuple. Nous croyons qu'il est temps d'apporter une solution de toute urgence à ce problème brûlant. De plus, les pays en développement doivent recevoir une assistance accélérée sous forme de concessions pour aider à leur développement et de termes d'échange équitables pour édifier leur industrie et assurer l'épanouissement de leur économie.

143. Ma délégation attache une importance considérable au travail du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies pour lui permettre de mieux répondre aux exigences de l'application de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-V) et 3202 (S-VI)]. A cet égard, nous estimons que la restructuration est une condition préalable indispensable pour mettre en train des mesures pratiques qui permettraient de traduire l'ordre économique international en mesures tangibles. En conséquence, ma délégation demande au Comité spécial de s'acquitter au plus tôt de son mandat en présentant des propos détaillés et précis à l'Assemblée au cours de la présente session. Cela permettrait à l'Assemblée d'entreprendre des mesures urgentes propres à accroître la capacité de coordination centrale des Nations Unies dans les secteurs économique et social.

144. L'humanité lutte à grand peine contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme. Nous voyons maintenant apparaître une insuffisance d'aliments, nouveau fléau. Le monde, au cours des dernières années, a continué de souffrir d'une crise alimentaire aiguë. Comme nous l'avons déjà dit du haut de cette tribune, la crise alimentaire internationale est artificielle. La République démocratique du Soudan peut nous fournir un instrument utile. Ses immenses ressources agricoles ne sont pas encore exploitées ni utilisées pour produire davantage d'aliments afin d'atténuer cette crise toujours plus grave. Je suis heureux d'affirmer ici que le Soudan est tout disposé à consacrer ses ressources au bien de l'humanité.

¹¹ Troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Manille du 26 janvier au 7 février 1976.

¹² Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976.

145. Nous continuons de placer les plus grands espoirs en cette organisation. Veillons à favoriser ses activités afin d'établir une communauté internationale solide, assise sur des bases politiques, sociales et économiques fermes, à l'abri d'une paix permanente pour nous et les générations qui nous suivront.

146. M. GHOBASH (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'arabe*] : Permettez-moi tout d'abord de présenter, au nom de ma délégation, mes félicitations à M. Hamilton Shirley Amerasinghe à l'occasion de son élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Nous nous sommes réjouis de son élection à ces hautes fonctions, car nous connaissons son efficacité, son habileté et son dévouement aux nobles objectifs des Nations Unies. Son élection signifie par ailleurs que l'on a compris le rôle constructif joué par son pays au service de la cause de la justice et de la liberté dans le monde. Un exemple éloquent en a été le succès de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue dans son pays l'été dernier. La façon dont M. Amerasinghe a présidé la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a fait, et continue à faire, notre admiration et a suscité notre reconnaissance. Notre pays, par ailleurs, a eu l'honneur de l'accueillir au début de l'année. Cette visite a encore renforcé les liens d'amitié et de coopération qui unissent nos deux pays.

147. Permettez-moi maintenant, au nom de ma délégation, de remercier très sincèrement son prédécesseur, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, qui, avec habileté et compétence, a présidé la dernière session.

148. Le gouvernement de mon pays souhaite par ailleurs exprimer sa vive reconnaissance à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation, pour les efforts sincères qu'il a déployés et continue de déployer en vue d'accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de renforcer son rôle dans la tâche de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

149. Ma délégation se fait un plaisir de féliciter la République des Seychelles de son admission au sein de cette organisation mondiale. Nous souhaitons à ce pays ami un total succès, et nous sommes tout disposés à coopérer avec ce nouveau Membre dans l'intérêt de nos deux pays et de l'humanité tout entière.

150. Je voudrais me joindre aussi à ceux de mes collègues qui ont déjà exprimé l'espoir sincère de voir la République socialiste du Viet Nam, de même que la République populaire d'Angola, rapidement admises en notre organisation. Nous sommes animés à cet égard par notre foi dans le principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et le besoin impérieux que l'Organisation représente tous les peuples et tous les pays du monde, quel que soit leur système politique ou économique.

151. Aux Emirats arabes unis, nous avons appris avec peine et tristesse la nouvelle de la mort du président Mao Tséoung. Nous exprimons au grand peuple de la Chine et à son gouvernement nos sincères condoléances.

152. C'est d'abord pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales que l'Organisation des Nations

Unies a été créée. Dans notre déclaration à l'Assemblée générale l'année dernière¹³, nous avons signalé que l'Organisation a à faire face à des problèmes graves et à de réels défis, et nous pensions alors que, si aucune solution radicale n'intervenait, la persistance de ces problèmes représenterait un danger pour la sécurité internationale.

153. Or, ces problèmes et ces défis demeurent toujours au premier plan de nos préoccupations en cette trente et unième session. On peut même dire que ces difficultés auxquelles aucune solution radicale n'a été apportée ont créé de nouvelles situations graves, comme en témoignent le Moyen-Orient et l'Afrique. Nous voyons ainsi que l'arrogance d'Israël et son refus d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au problème de la Palestine et à la question du Moyen-Orient expliquent la tension persistante dans cette région.

154. De même, la persistance de régimes minoritaires blancs en Rhodésie et en Afrique du Sud a déclenché une guerre sanglante qui pourrait bien engloutir toute l'Afrique, continent qui a pourtant tellement besoin de paix et de stabilité pour se rétablir et reconstruire son économie éprouvée par de longues et mornes années marquées par la pauvreté et le sous-développement.

155. Nous exprimons notre reconnaissance ici à la communauté mondiale qui a adopté des résolutions favorisant le droit des peuples sous domination étrangère à la libre détermination. Nous en trouvons la preuve dans l'évolution de l'Organisation des Nations Unies vers l'universalité, dans les mesures déjà prises ou que l'on s'apprête à prendre pour libérer les populations de l'Afrique australe du colonialisme, de l'occupation étrangère et de la discrimination raciale. Nous sommes toutefois, en même temps, en proie à des sentiments de consternation et de déception en voyant le peuple de Palestine se voir refuser la possibilité de participer à cette grande marche historique.

156. Nous sommes, à ce propos, pleinement conscients de l'importance du fait que l'Organisation des Nations Unies a décidé d'inscrire la question de Palestine comme un point à part à l'ordre du jour de l'Assemblée¹⁴, et d'inviter l'Organisation de libération de la Palestine à participer aux délibérations de l'Assemblée générale sur cette question [*résolution 3210 (XXIX)*].

157. Nous sommes reconnaissants aux Nations Unies de continuer d'examiner la question de Palestine, dans son fond et dans certaines de ses incidences, au titre de quatre points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

158. Nous exprimons par ailleurs nos remerciements à l'Organisation des Nations Unies pour les résolutions, adoptées au titre de ces quatre points de l'ordre du jour et d'autres, qui ont réaffirmé le droit du peuple de Palestine à la libre détermination, au retour à la patrie et à l'exercice de la souveraineté nationale, condamné Israël pour ses pratiques inhumaines contre le peuple de Palestine – soulignant la nécessité d'un retrait total de tous les territoires arabes occupés – et condamné le sionisme, pierre angulaire

¹³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières*, 2367^e séance.

¹⁴ *Ibid.*, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2236^e séance.

de l'entité israélienne, en tant que mouvement raciste [résolution 3379 (XXX)].

159. La valeur propre de toute résolution qu'adopte cette organisation ne se limite pas à ses incidences humaines ou morales mais englobe aussi les mesures concrètes prises en vue de son application.

160. De ce fait, nous sommes d'avis que la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session – résolution portant création d'un Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [résolution 3376 (XXX)] –, ainsi que les recommandations de ce comité [voir A/31/35], que nous appuyons, ne sauraient mener aux objectifs souhaités si elles n'étaient suivies de mesures positives d'application.

161. A ce propos, nous ne pouvons que regretter l'attitude de certains Etats à l'égard de ces recommandations lors de leur examen par le Conseil de sécurité, comme nous condamnons Israël pour son refus d'obtempérer.

162. Nous avons dit au Conseil de sécurité¹⁵ que, nonobstant certaines réserves au sujet de quelques-unes des recommandations, nous les jugeons positives dans leur ensemble en ce qu'elles constituent un premier pas vers la réalisation des buts et principes de la Charte, qui se rapportent au peuple de Palestine.

163. Nous attendons donc de l'Assemblée générale qu'elle adopte à la présente session des mesures concrètes pour appliquer ces recommandations.

164. Les événements récents, qui ont révélé la coopération et la coordination pleines et entières entre les Gouvernements d'Israël et de l'Afrique du Sud dans divers domaines : politique, militaire et économique, viennent confirmer le bien-fondé de notre affirmation que le sionisme est la base de l'existence de l'Etat raciste d'Israël. Cette alliance impie entre l'Afrique du Sud et Israël et leur coopération résultent des principes mêmes sur lesquels reposent leurs régimes respectifs, principes qui font oeuvre de discrimination entre les hommes, puisqu'ils dénie à un citoyen d'origine ses droits dans son propre pays, tout en les accordant à des étrangers.

165. Nous suivons avec grand intérêt l'évolution de la situation en Afrique du Sud, en Rhodésie et en Namibie. Depuis que les Emirats arabes unis sont devenus un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, notre gouvernement a constamment exprimé son profond souci devant la gravité de la présence du régime minoritaire blanc dans ces territoires africains. Nous avons fermement condamné la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement sud-africain, qui constitue un défi à l'égard des idéaux fondamentaux et des droits de l'homme les plus élémentaires ainsi qu'une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Nous voyons avec satisfaction, aujourd'hui, l'isolement de plus en plus grand imposé par la communauté internationale aux deux régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie, ainsi que les activités croissantes des mouvements de libération africains qui luttent pour que

leurs peuples recouvrent leur dignité et leur souveraineté sur la terre de la patrie.

166. Nous espérons que tous les efforts visant à un règlement pacifique de cette grave situation, qui constitue une menace pour la sécurité et l'intégrité de l'Afrique et, partant, pour la paix et la sécurité internationales, seront couronnés de succès. Faute d'un tel règlement, cependant, nous ne pouvons qu'accorder un soutien moral et matériel aux mouvements de libération africains pour leur permettre d'atteindre leurs nobles objectifs de libération et d'indépendance.

167. L'Organisation des Nations Unies a fait de réels efforts pour trouver une solution à la question de Chypre, grâce surtout aux efforts personnels de son secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Nous sommes sensibles à ces efforts et espérons que le Secrétaire général voudra bien les poursuivre. La réalité amère n'en est pas moins que Chypre attend toujours une juste solution du problème, une solution qui tiendrait compte des intérêts des communautés turque et grecque, tout en maintenant l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'île.

168. Depuis le début, les Emirats arabes unis ont toujours soutenu la résolution des Nations Unies faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Nous appuyons également toutes mesures destinées à donner effet à cette déclaration et à en assurer le respect. Nous travaillons avec sincérité à la consolidation de la coopération entre les Etats du golfe et nous n'épargnons aucun effort pour assurer la sécurité et la stabilité de notre région. Nous avons constamment demandé que tout différend qui pourrait surgir entre les Etats de notre région soit réglé par des voies pacifiques et sans ingérence étrangère. A cet égard, nous partons du principe qu'il faut que la région du golfe reste en dehors des rivalités des superpuissances.

169. La délégation des Emirats arabes unis note avec regret que la cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'a pas marqué de progrès réel. Encore qu'il existe un semi-consensus sur certains points importants du droit de la mer, telles la délimitation des eaux territoriales à 12 milles, la souveraineté des Etats côtiers sur leurs ressources, la délimitation de la zone économique à 200 milles nautiques, la liberté de la navigation dans les détroits reliant deux zones de haute mer et les mesures contre la pollution marine, la question si importante de l'exploitation des fonds marins au-delà des eaux territoriales, en tant que patrimoine commun de l'humanité, demeure l'objet de divergences considérables et aucun progrès concret n'a été fait à ce propos au cours de la dernière session.

170. Les Emirats arabes unis accordent la plus grande importance à cette question et espèrent sincèrement que la Conférence réussira à mettre au point à sa prochaine session une autorité et un régime équitables pour l'exploitation des ressources des fonds marins au bénéfice de l'humanité tout entière. Nous croyons sincèrement qu'en parvenant à trouver une solution à ce problème notre organisation enregistrera l'une des plus grandes réalisations de son existence.

171. Certes, nous apprécions à leur juste valeur les progrès réalisés dans le domaine de la libération politique, mais

¹⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1928^e séance.

nous demeurons préoccupés de l'absence d'un progrès parallèle sur le plan économique. Le tiers monde continue de souffrir de pauvreté et de privations, et le fossé entre pays industrialisés et développés et pays en développement s'agrandit sans cesse.

172. Nous déplorons la forte résistance des pays développés tant à l'application des résolutions sur la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] qu'à celle de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session sur la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)]. Nous réalisons, par ailleurs, qu'aucun progrès réel n'a été obtenu à la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris.

173. Nous regrettons encore que la quatrième session de la CNUCED n'ait pas su réaliser les aspirations des pays en développement, exprimées dans la Déclaration de Manille¹⁶ et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires.

174. Nous saluons la Déclaration économique et le Programme d'action pour la coopération économique approuvés par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés [voir A/31/197, annexes II et III]; nous estimons qu'une reconnaissance internationale des principes énoncés dans les documents de la Conférence constitue un excellent programme à l'échelle mondiale et représente un apport non négligeable aux efforts déployés pour assurer la justice dans les nouvelles relations économiques internationales.

175. Nous sommes également d'avis que le projet des pays en développement producteurs de matières premières et de produits de base, visant à prendre de nouvelles initiatives fondées sur les principes approuvés par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima en 1975, pour l'application du Programme de Lima

de solidarité et aide mutuelle¹⁷, devrait être encouragé. Je voudrais également rappeler ici l'importance de la Déclaration de Manille définissant la philosophie économique des pays en développement qui nous semble devoir servir de base à un nouvel ordre économique international, qui exige l'élimination des méthodes d'exploitation abusive dans les domaines du commerce, de l'industrie, de la finance et de la technologie.

176. Nous estimons, en outre, que la coopération économique entre pays en développement pourrait assurer l'établissement du nouvel ordre économique international, la Conférence de Mexico¹⁸ ayant examiné les diverses méthodes et options qui s'offrent pour assurer le principe de l'autarcie, basé sur la confiance en soi des pays en développement.

177. Mon pays, un petit pays en développement qui a récemment accédé à l'indépendance, croit aux principes du non-alignement et de la coopération pacifique entre Etats. Il accorde une attention particulière à l'aide extérieure et a fait des contributions généreuses dans le but de réduire les difficultés économiques qui affligent les pays en développement du fait d'un déséquilibre grave dans la structure économique internationale et de l'inflation monétaire qui a été exportée vers ces pays par les pays développés industrialisés.

178. Nous nous proposons de continuer, à l'avenir, à offrir notre assistance aux autres pays du tiers monde dans la mesure où nos ressources limitées de pays en développement nous le permettent.

179. Notre foi profonde dans les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sera toujours le principe directeur de nos actes, dans notre recherche sincère d'un ordre international juste fondé sur l'égalité entre Etats et visant à favoriser la noble cause du progrès de l'humanité vers des horizons vastes et nouveaux de bien-être et d'abondance pour tous les peuples.

La séance est levée à 12 h 55.

¹⁶ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe V.

¹⁷ Voir document A/10217, annexe.

¹⁸ Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement, tenue à Mexico du 13 au 21 septembre 1976.